

Type de discours

La notion de **type de discours** reçoit diverses acceptions dans l'analyse de discours francophone. À côté d'une définition *large* qui lui fait désigner n'importe quelle classe de discours, quel que soit le critère qui préside à son établissement, il existe deux acceptions *restrictives* : (1) L'une oppose « type de discours » et « genre* de discours » comme un secteur de production verbale d'une société à un dispositif de communication particulier (impliquant des rôles, un canal, des thèmes, etc., particuliers) ; le *type* de discours politique, par exemple, recouvre de multiples *genres* : débats télévisés, tracts, programme électoral... (2) L'autre fait des « types de discours » des modes fondamentaux de structuration qui se combinent dans les textes effectifs. C'est le cas chez J.-P. Bronckart (1996 : 138), qui distingue quatre grands « types de discours » : *discours interactif*, *récit interactif*, *discours théorique*, *narration*. Ce sont à la fois des *types linguistiques* (qui mobilisent dans chaque langue naturelle des marques spécifiques) et des *architypes psychologiques*, indépendants des langues particulières. C'est aussi le cas chez R. Bouchard (1991), qui en distingue neuf, fondés sur trois critères : sémantico-référentiel (narratif, descriptif, expositif), énonciatif (intervention, discours écrit, réalisations orales ou écrites) et pragmatique (injonctif, explicatif, argumentatif).

► Genre de discours, Séquence, Typologie des discours

D. M.

Typologie des discours

L'une des tâches essentielles de l'analyse du discours est de classer les discours qui sont produits dans une société. Comme composante de leur compétence* communicative, les locuteurs disposent de **typologies**, acquises par imprégnation ou par un enseignement explicite, nécessaires pour comprendre ou produire des textes mais aussi pour circuler dans la société. Il existe, à côté des typologies communes (cf. chez le libraire : « romans policiers », « historiques », « sentimentaux »...), des typologies de spécialistes (cf. dans le journalisme : « brève », « une », « chapeau », « enrobé »...). Comme le classement des discours peut se fonder sur des critères variés (degré de généralité des critères, lieu social de pertinence de la typologie, niveau discursif appréhendé... [Charaudeau 1997 b]), il existe de multiples typologies.

TYPOLOGIES HOMOGÈNES, INTERMÉDIAIRES ET HÉTÉROGÈNES

A. Petitjean (1989) a proposé une typologie des typologies. Les typologies *homogènes* s'appuient sur une base unique pour élaborer une grille abstraite, distincte des textes concrets : c'est le cas par exemple d'E. Werlich (1975), ou de J.-M. Adam (1990, 1992) qui distingue, sur la base de procédures cognitives, divers types fondamentaux : descriptif, narratif, argumentatif... Les typologies *intermédiaires* recourent à des critères hétérogènes mais en les organisant à partir d'un « foyer classificatoire » : essentiellement le mode énonciatif, l'intention de communication ou les conditions de production. Les typologies *hétérogènes* associent des critères relevant de foyers classificatoires distincts : intention communicative, thématique, médium, mode énonciatif, etc. C'est de cette façon que l'on analyse les genres* de discours, c'est-à-dire les dispositifs de parole socio-historiquement institués : le journal télévisé, la consultation médicale, le fait divers, la dissertation littéraire...

LES TYPOLOGIES ÉNONCIATIVES

Elles se fondent sur la relation entre l'énoncé et sa situation d'énonciation (avec ses trois pôles : interlocuteurs, moment, lieu de l'énonciation). Dans ce domaine, la *typologie* fondatrice est celle d'É. Benveniste entre **discours** et **histoire**, reformulable en distinction entre un *plan embrayé** qui implique un repérage par rapport à la situation d'énonciation et un *plan non-embrayé* où l'énoncé se présente comme disjoint de cette situation d'énonciation. Cette opposition a été complexifiée par J. Simonin-Grumbach (1975, 1984), qui distingue **discours**, **histoire**, **discours indirect libre**, **textes théoriques**, **textes poétiques**. La typologie de J.-P. Bronckart (1985, 1996) distingue, sur des critères à la fois psychologiques et linguistiques, quatre « types de discours » fondamentaux en combinant deux critères *implication* vs *autonomie* par rapport à la situation d'énonciation et *conjonction* (exposer) vs *disjonction* (raconter) : le **discours interactif** (exposer / impliqué), **récit interactif** (raconter / impliqué), **discours théorique** (exposer / autonome), **narration** (raconter / autonome).

LES TYPOLOGIES COMMUNICATIONNELLES OU FONCTIONNELLES

On cherche à classer les discours selon l'intention communicationnelle qui les anime. La plus célèbre des *typologies* de cette sorte est celle de R. Jakobson (1963 : chap. 11) qui distingue les discours par la manière dont ils hiérarchisent les fonctions* du langage (référentielle, émotive, conative, phatique, métalinguistique, poétique). Mais il en existe bien d'autres. La littérature anglo-saxonne distingue souvent deux fonctions majeures : transactionnelle, qui correspond à l'expression de contenus, et interactionnelle (ou interpersonnelle), « impliquée dans l'expression de relations sociales et d'attitudes personnelles » (Brown et Yule 1983). Le développement de la théorie des actes* de langage a une incidence sur ces typologies, dans la mesure où on a tendance à associer les deux classifications : « L'intention fonctionnelle du locuteur est connue comme la force illocutionnaire de l'énoncé » (Nunan 1993 : 65). Ce type de classement se heurte à de nombreuses difficultés. Les *fonctions* communicatives ne correspondent pas nécessairement aux *intentions* communicatives des locuteurs. En outre, elles s'articulent souvent mal sur la complexité des énoncés effectifs : un même discours associe plusieurs fonctions, dont la mise en relation est problématique. De toute façon, ces typologies reposent sur des grilles à la fois sociologiques et psychologiques fondées elles-mêmes sur des postulats philosophiques implicites qu'il est difficile de valider.

LES TYPOLOGIES SITUATIONNELLES

Elles font intervenir le domaine d'activité sociale dans lequel s'exerce le discours. On trouvera donc des classifications qui distribuent le discours sur diverses zones de la société (l'école, la famille, les médias, les loisirs, etc.). On peut classer les divers genres de discours attachés à tel ou tel lieu (les genres en usage dans l'école, à l'hôpital, etc.) ou à tel secteur (les genres journalistiques, les genres politiques, etc.); il faut alors prendre en compte la relation entre les genres *institutionnalisés* propres à un lieu (ainsi le cours pour l'école) et les genres *effectifs* (ainsi les conversations entre les cours). D'autres typologies prennent en compte le statut des participants du discours (supériorité/infériorité, âge, appartenance ou non au même groupe ethnique, etc.).

Certaines typologies sont fondées sur des positionnements* idéologiques : le discours communiste ou patronal à telle époque et en tel endroit. Dans ce cas, on parle plutôt de « formation* discursive ». D'abord centrée sur l'étude des contenus idéologiques des discours, l'analyse du discours tend depuis les années 80 à articuler étroitement ces positionnements aux lieux qui les rendent possibles : en particulier à leurs genres de discours et à leurs communautés* discursives.

TYPOLOGIES, GENRES DE DISCOURS ET ANALYSE DU DISCOURS

Les activités de parole effectives dans lesquelles sont pris les locuteurs sont nommées le plus souvent **genres de discours**, moins souvent **genres de textes** (Rastier 1989, Bronckart 1996). Toute classification rigide est impossible car « ces genres s'adaptent en permanence à l'évolution des enjeux sociocommunicatifs, et ils sont dès lors porteurs de multiples *indexations* sociales. Ils sont organisés en *nébuleuses*, aux frontières floues et mouvantes » (Bronckart 1996 : 110). De toute façon, on ne peut les analyser et les classer qu'en recourant à des critères hétérogènes : statut des participants, médium, finalité, lieu et moment, organisation textuelle, en particulier. Autant de critères qui peuvent servir de base à des classifications. En règle générale, par souci d'efficacité, on établit des typologies à l'intérieur d'un domaine délimité : les genres télévisuels d'information (Charaudeau 1997 b), les genres de la philosophie (Cossutta 1998), etc.

Plusieurs classements – et donc plusieurs typologies – étant possibles à propos de mêmes objets, le problème posé par cette notion est celui de son efficacité, qui est liée à la nature et au nombre de variables que l'on choisit pour l'établir. « Soit on essaie d'intégrer le plus grand nombre de variables possibles au nom de la complexité des genres, dès lors on gagne en compréhension mais on perd en lisibilité [...]. Soit on ne retient que deux (à la rigueur trois) variables, dès lors on gagne en lisibilité mais on perd en compréhension [...] » (1997 b : 86). P. Charaudeau propose de sortir de ce dilemme par une hiérarchisation des critères : d'abord décrire les caractéristiques *situationnelles** correspondant au lieu des contraintes du contrat* de communication, puis les caractéristiques *discursives* correspondant aux modes d'organisation du discours appelés par les contraintes situationnelles, enfin les caractéristiques *sémiolinguistiques* correspondant aux récurrences formelles instruites par les contraintes antérieures.

À l'issue de ces descriptions, il est possible d'établir des réseaux de genres et sous-genres. Par exemple, dans le genre d'information médiatique, distinguer les médias presse, radio, télévision, et, à l'intérieur de chacun d'eux, distinguer et relier les genres débats (politiques et de société), interviews (politiques et citoyennes), entretiens (d'intellectuels, d'experts), etc.

Certains proposent de distinguer quelques *grands types* auxquels se rattacheraient les genres de discours particuliers. Chez M. Bakhtine (1979 / 1984 : 267), cette démarche prend un tour historique : il y aurait d'une part des **genres premiers** (ceux des interactions de la vie quotidienne), d'autre part des **genres seconds** (ceux des discours littéraires, scientifiques, etc.) qui résulteraient d'une complexification de ces genres « premiers ».

D. Biber (1988, 1989), en s'appuyant sur la *répartition statistique de traits grammaticaux* (passif, pronom, subordination, etc.) dans un vaste corpus oral et écrit, distingue quelques grands types : *interaction interpersonnelle* (cf. les conversations familiales), *interaction informative* (cf. les conversations en contexte professionnel), *exposition scientifique* (cf. les articles scientifiques), *exposition cultivée* (cf. la critique journalistique), *fiction narrative* (cf. le roman), *narration expositive* (cf. les biographies), *reportage en direct* (cf. les reportages sportifs), *persuasion avec implication personnelle* (cf. les allocutions politiques). De son côté, D. Maingueneau (1998 a) parle d'**hypergenre** pour ces « formats » relativement stables sur de longues périodes (le dialogue, le journal intime, la lettre...) dans lesquels les auteurs inscrivent des dispositifs d'énonciation extrêmement variés ; un hypergenre n'est donc pas un genre à proprement parler.

Étant donné le point de vue spécifique de l'analyse du discours, elle ne peut se contenter de typologies purement linguistiques ou purement situationnelles. Elle est inévitablement amenée à privilégier les typologies qui associent des propriétés linguistiques et des contraintes liées aux genres de discours.

- Embrayé (plan -) / non-embrayé, Fonctions du langage, Formation discursive, Genre de discours, Type de discours

D. M.